

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 23 mai 2018 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Johanne Minville	M. Serge Tremblay
Mme Lina Moisan	M. Yves Walsh

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire

ABSENCES

Mme Isabelle Mainguy
Mme Stéphanie Ratté

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Claudette Julien, directrice adjointe des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC114/17-18**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mai 2018.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

De la séance ordinaire du 23 mai 2018

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2018

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2018

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018

3.4 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Plan d'effectifs des cadres 18-19 ^D

6.2 Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2018-2019

6.3 Nomination du responsable de la sécurité de l'information

6.3.1 Désignation d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI)

6.3.2 Désignation d'un substitut au coordonnateur sectoriel gestion des incidents

6.3.3 Désignation d'un responsable de la sécurité de l'information (RSI)

6.4 Plan d'engagement vers la réussite (Projet)

6.5 Autorisation pour se joindre au regroupement Collecto – lien téléphonique

6.6 Financement programme École-Hockey

6.7 Demande d'autorisation pour l'installation de jeux à l'école secondaire Saint-Marc ^D

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

7.1

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 Calendrier scolaire du pénitencier 18-19

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1 Maintien des bâtiments 2017-2018

9.1.1 Amélioration de l'accessibilité sans obstacle – Saint-Raymond et Pont-Rouge

~~9.1.2 Réfection du réseau d'eau domestique – École des Trois Sources (point reporté)~~

9.1.3 Réfection du stationnement – École secondaire de Donnacona

9.1.4 Réfection intérieure – École de la Grande-Vallée - École Saint-Joseph

9.2 Politique d'approvisionnement

9.3 Cadre budgétaire (objectifs et critères de répartition)

9.4 Entretien ménager à l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

10.2 Calendrier des rencontres des commissaires 2018-2019

10.3 Politique de communication

~~10.4 Politique santé et sécurité au travail (point reporté)~~

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

11.1 Transfert des pouvoirs et des responsabilités de la direction générale

11.2 Correspondance

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC115/17-18

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2018

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC116/17-18

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2018

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC117/17-18

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC118/17-18

6.1 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL CADRE 2018-2019

Considérant que le processus visant à adopter le plan d'effectifs du personnel-cadre a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres;

Considérant que toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement 2018-2019 et le plan d'effectifs des cadres de service conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC118/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC119/17-18

6.2 CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2018-2019

Attendu que la Commission scolaire de Portneuf établit le calendrier scolaire du Centre de formation professionnelle et du Centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'adopter le projet du calendrier scolaire 2018-2019 du secteur de la formation professionnelle du Centre de formation de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC119/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC120/17-18

6.3.1 DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS (CSGI)

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

Considérant que la Commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) ;

Considérant qu' il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la Commission scolaire les fonctions de coordonnateur au Service des technologies de l'information,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De confier à monsieur Sylvain Paquet, coordonnateur du Service des technologies de l'information à la Commission scolaire de Portneuf, les fonctions de coordonnateur de la gestion des incidents (CSGI).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC121/17-18

6.3.2 DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT AU COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS (CSGI)

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

Considérant que la Commission scolaire doit nommer un substitut au coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) ;

Considérant qu' il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la Commission scolaire les fonctions d'analyste au Service des technologies de l'information,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De confier à monsieur Louis-Simon Binette, analyste au Service des technologies de l'information à la Commission scolaire de Portneuf, les fonctions de substitut au coordonnateur de la gestion des incidents (CSGI).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC122/17-18

6.3.3 DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (RSI)

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

Considérant que la Commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) ;

Considérant qu' il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la Commission scolaire les fonctions de secrétaire générale,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De confier à madame Monique Delisle, secrétaire générale à la Commission scolaire de Portneuf, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information (RSI).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC123/17-18

6.4 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PROJET)

Considérant qu' en vertu de l'article 209.1 de la LIP, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ;

Considérant que dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire a procédé à la consultation des divers partenaires et associations, notamment lors de la rencontre du 23 avril 2018 ;

Considérant la consultation réalisée auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents ;

Considérant la séance de présentation publique qui s'est déroulée le 14 mai 2018,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 ;

De transmettre une copie du plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC124/17-18

6.5 AUTORISATION POUR SE JOINDRE AU REGROUPEMENT COLLECTO – LIEN TÉLÉPHONIQUE

Considérant que le contrat des liens téléphoniques de la Commission scolaire de Portneuf vient à échéance en décembre 2018 ;

Considérant l'offre de service du regroupement Collecto ;

Considérant les avantages et les économies potentielles de se joindre à ce regroupement ;

Considérant la recommandation du directeur général,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'autoriser la direction générale et le président de la Commission scolaire à signer tous les documents requis afin de se joindre au regroupement d'achats Collecto pour le renouvellement de ses liens téléphoniques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC125/17-18

6.6 FINANCEMENT PROGRAMME ÉCOLE-HOCKEY

Considérant que le projet ÉCOLE-HOCKEY s'est déroulé dans les écoles du Perce-Neige, de la Saumonière, Sainte-Marie et Marguerite-D'Youville en 2017-2018 et qu'il a fait l'objet d'un suivi auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que les résultats des élèves impliqués dans le projet ont été transmis au ministère après chacune des deux premières étapes de l'année;

Considérant que le gouvernement du Québec appuie toujours ce projet puisqu'il contribuera financièrement au déploiement dudit projet pour une quatrième et dernière année, soit en 2018-2019;

Considérant que les municipalités ont aussi manifesté leur intérêt en indiquant qu'elles souhaitaient offrir gratuitement les heures de glace nécessaires au déploiement dudit projet, soit les villes de Donnacona, Saint-Raymond, Pont-Rouge et Saint-Marc-des-Carières,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

De demander à la direction générale de réserver une somme maximale de 34 000 \$, à même le budget à être adopté pour les opérations 2018-2019, pour le déploiement dudit projet dans les écoles ciblées;

Étant entendu que la décision d'offrir le projet aux élèves appartient à chaque école, c'est-à-dire à chaque conseil d'établissement et qu'il est conditionnel au financement à obtenir du MEES ;

Étant entendu que les parents devront participer financièrement au projet selon des modalités à convenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC126/17-18

6.7 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE JEUX À L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC

Considérant la demande reçue le 9 mai 2018 de la Ville de Saint-Marc-des-Carières concernant l'installation de 4 modules de jeux ;

Considérant la recommandation favorable du conseil d'établissement de l'école secondaire de Saint-Marc ;

Considérant la volonté conjointe de la Ville de Saint-Marc et de la Commission scolaire de Portneuf d'optimiser l'utilisation des infrastructures ;

Considérant la recommandation du directeur général,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'autoriser la Ville de Saint-Marc-des-Carières pour l'installation de 4 modules de jeux sur le terrain de l'école secondaire Saint-Marc en respectant la sécurité des lieux pour nos élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC127/17-18

8.1 CALENDRIER SCOLAIRE DU PÉNITENCIER 2018-2019

Attendu que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire de l'Établissement de Donnacona en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

D'adopter le projet du calendrier scolaire 2018-2019 de l'Établissement de Donnacona et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC127/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC128/17-18

9.1.1 MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2017-2018 – AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ SANS OBSTACLE

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 1 839 420 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant les projets suivants:

- Amélioration de l'accessibilité sans obstacle au CFP de Saint-Raymond, au pavillon du Perce-Neige de l'école du Perce-Neige de Pont-Rouge et à l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond ;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Côté et fils au montant de 274 200,00 \$ (avant taxes).

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Frédéric Lajoie soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC129/17-18

9.1.3 MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2017-2018 – RÉFECTION DU STATIONNEMENT – ÉCOLE SECONDAIRE DE DONNACONA

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 1 839 420 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Réfection du stationnement de l'école secondaire de Donnacona;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

P.E Pageau au montant de 473 960,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Frédéric Lajoie soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC130/17-18

9.1.4 MAINTIEN DES BÂTIMENTS 2017-2018 – RÉFECTION INTÉRIEURE – ÉCOLE DE LA GRANDE-VALLÉE - ÉCOLE SAINT-JOSEPH DE SAINT-RAYMOND

Considérant que la commission scolaire s'est vue réserver une somme de 1 839 420 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Réfection intérieure de l'école de la Grande-Vallée à l'école Saint-Joseph de Saint-Raymond;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Polyvalent Inc. au montant de 297 500,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Frédéric Lajoie soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC131/17-18

9.2 POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Considérant que la directive du Conseil du Trésor du 5 juillet 2016 concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics doit être adoptée par la commission scolaire;

Considérant que la politique a été revue pour intégrer ladite directive et revoir les seuils d'autorisation en lien avec les redditions de comptes exigées dans le système électronique d'appel d'offres ;

Considérant que le comité de répartition des ressources, le comité de parents et les associations ont été consultés ;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter la politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction telle que déposée;

De conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC131/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC132/17-18

9.3 CADRE BUDGÉTAIRE 2018-2019

Considérant que le projet de cadre budgétaire 2018-2019 a été revu par le comité de répartition des ressources ;

Considérant que le projet de cadre budgétaire 2018-2019 a été présenté et discuté au comité consultatif de gestion;

Considérant que le projet de cadre budgétaire 2018-2019 a été soumis à la consultation du comité de parents,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'adopter le cadre budgétaire 2018-2019 tel que déposé;

De conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC132/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC133/17-18

9.4 ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN DE SAINT-RAYMOND

Considérant que le contrat d'entretien ménager pour l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond se terminera le 30 juin 2018 et doit être renouvelé;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics précise que les contrats d'une durée supérieure à 3 ans doivent être entérinés par le Conseil des commissaires;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection de l'entreprise;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De procéder à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond pour une durée d'une année avec 4 possibilités de renouvellement d'une année chacune.

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

GDI Service aux immeubles au montant de 134 326,70 \$ (avant taxes) pour l'année 2018-2019.

De désigner le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC134/17-18

10.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2018-2021

Attendu que chaque année, en vertu des dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire établit un plan triennal de

répartition et de destination de ses immeubles et qu'à la fin de cette opération, elle délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement, en conformité avec ce plan;

Attendu que la Commission scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de son réseau d'écoles afin d'assurer une saine gestion de ses ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

Attendu qu' en vertu de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique, la procédure à suivre avant que la commission prenne une décision relative à la modification ou à la révocation de l'acte d'établissement d'une école a été respectée;

Attendu que les partenaires de la Commission scolaire et toute municipalité du territoire ont été consultés selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021;

De conserver le plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2018-2021 tel que déposé, au répertoire, sous la cote CC134/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC135/17-18

10.2 CALENDRIER DES RENCONTRES DES COMMISSAIRES 2018-2019

Considérant le règlement 205, fixant le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire;

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'adopter le calendrier 2018-2019 des rencontres du conseil des commissaires, de le déposer sur le site de la Commission scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC135/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC136/17-18

10.3 POLITIQUE DE COMMUNICATION

Considérant la volonté de la Commission scolaire de promouvoir davantage les réalisations des élèves, de son personnel, des écoles, des centres, des services et des instances politiques;

Considérant l'importance pour la Commission scolaire de bien informer les publics internes et externes;

Considérant que la Commission scolaire se doit de diffuser l'information de façon structurée et efficace en situation de crise ou en situation d'urgence;

Considérant que le projet de politique de communication a fait l'objet d'un processus de consultation auprès des différentes instances,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'adopter la politique de communication et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC136/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC137/17-18

11.1 TRANSFERT DES POUVOIRS ET DES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Attendu que monsieur Luc Galvani terminera son mandat de directeur général à la Commission scolaire de Portneuf le 30 juin 2018;

Attendu que la date de départ de monsieur Galvani est fixée au 9 juin 2018, et ce, afin qu'il puisse écouler sa banque de vacances;

Attendu que madame Monique Delisle occupera le poste de directrice générale par intérim et, à ce titre, remplacera monsieur Luc Galvani;

Attendu que La commission scolaire doit éviter tout problème relié à ses droits, obligations et responsabilités qui sont rattachés à la personne de monsieur Luc Galvani lorsque spécifiquement nommé au moment d'une résolution, d'une entente ou d'un contrat;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

Que madame Monique Delisle assume, à compter du 10 juin 2018, tous les droits, obligations et responsabilités qui appartiennent ou ont été dévolus par résolution, contrat ou entente à monsieur Luc Galvani durant son mandat de directeur général;

Que madame Monique Delisle soit présumée avoir été formellement et légalement désignée pour assumer toutes les obligations légales et civiles et autres de monsieur Luc Galvani comme directeur général à compter du 10 juin 2018 comme si chacune de ces obligations avait fait l'objet d'une résolution spécifique;

Que madame Monique Delisle soit reconnue comme mandataire de la Commission scolaire de Portneuf pour toute résolution ayant spécifié le nom de monsieur Luc

Galvani pour l'exécution de tout geste de nature légale, civile ou administrative comme si toute résolution avait été amendée spécifiquement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC138/17-18

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la commissaire Nadia Paradis propose la levée de la séance à 20 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

3.4 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Madame Isabelle Paulin, présidente du Syndicat de l'enseignement de Portneuf, interpelle les commissaires concernant certaines inquiétudes relatives à l'annonce du départ du directeur général.

Madame Paulin souligne également que le départ de certains membres du personnel-cadre, depuis le début de l'année scolaire, crée un climat d'incertitude chez le personnel enseignant.

Aussi, au nom du Syndicat de l'enseignement, madame Paulin désire sensibiliser le conseil des commissaires au besoin de retrouver une stabilité au sein du personnel de direction de la Commission scolaire.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Madame Nadia Paradis et monsieur Benoit Bisson, représentants du comité de parents, font un retour sur la dernière rencontre du comité qui s'est déroulée le 30 avril dernier.

11.2 Correspondance

Monsieur David Montminy, président, dépose la lettre du conseil d'établissement de l'école du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines en suivi à la consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Il dépose également la résolution du conseil d'établissement de l'école Sainte-Marie-et-du-Goéland relative à la demande de désinstitutionnalisation de leur école.

Un suivi sera fait auprès des deux conseils d'établissement.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.4 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;
- 6.1 Plan d'effectifs des cadres ;
- 6.7 Lettre de demande de prêt de la Ville de Saint-Marc-des-Carières.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE